

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

401^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 6 décembre 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Prière

1.1 : Nomination de la secrétaire de la séance ordinaire

2010-12-309 Il est proposé par Gilbert Tremblay , appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de nommer madame Germaine Leboeuf à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de cette présente séance ordinaire.
Adoptée.

2. Adoption de l'ordre du jour

2010-12-310 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.
Adoptée.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 et extraordinaire du 22 novembre 2010
--

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2010-12-311 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 soit adopté tel que rédigé.
Adoptée.

2010-12-312 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2010 soit adopté tel que rédigé.
Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal précédent

5. Informations générales

5.1: Statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de novembre.

7. Administration générale

7.1 : Adoption des comptes

2010-12-313 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 161 893.85\$.

Liste des comptes payés	41 184.11 \$;
Liste des comptes à payer	94 444.97 \$;
Liste des salaires	26 264.77 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.2 : Argent encaissé

7.3 : Réaffectation budgétaire suivant le règlement numéro 2008-272

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2008-272 de ce conseil concernant le suivi budgétaire;

2010-12-314 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le budget de l'année en cours soit ainsi modifié :

Dépenses	Variation budgétaire + ou –
Voirie	(6 929) \$
Autres – santé et bien-être	1 990 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	7 233 \$
Tourisme	3 830 \$
Centre récréatif	(17 000) \$
Piscine	1 776 \$
Parcs et terrain de jeux	1 500 \$
Autres loisirs	7 600 \$
Total	38 597 \$
Revenu	
Taxes	(15 903) \$
Intérêts	(2 006) \$
Droits mutations	(6 188) \$

Sécurité publique	(3 500) \$
Aménagement, urbanisme et développement	(11 000) \$
Total	(38 597) \$
Vérification	0 \$

Adoptée.

7.4 : Adjointe administrative

CONSIDÉRANT que par la résolution 2010-11-287, un comité de sélection avait été formé dans le but d'engager une adjointe administrative

CONSIDÉRANT que le comité a fait des entrevues et qu'il recommande l'engagement de Madame Louise Beaudoin

- 2010-12-315** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de considérer madame Louise Beaudoin comme employée régulière au sein de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à titre d'adjointe administrative ; conformément à l'article 8.01 de la convention collective, une période d'approbation de quatre-vingt-dix jours consécutifs travaillés sera en vigueur.

Adoptée.

7.5 : Contribution 2011 à la corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

- 2010-12-316** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2010 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

Que le budget total pour la 22e année d'opération est estimé à 302 652 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 246 849 \$ et que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant 4 887 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

Que la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adoptée.

7.6 : Avis de motion au règlement numéro 2010-297 fixant le taux de taxes et des tarifs pour l'exercice 2011 et les conditions de leur perception

Le conseiller Mario Charest donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-297 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2011 et les conditions de leur perception.

7.7 : Calendrier 2011 des séances régulières du conseil municipal

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

2010-12-317

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 :

- 10 janvier	- 7 février	- 7 mars	- 4 avril
- 2 mai	- 6 juin	- 4 juillet	- 1 ^{er} août
- 6 septembre	- 3 octobre	- 7 novembre	- 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

7.8 : Adoption des prévisions budgétaires 2011 et/ou demande additionnelle de l'Office municipal d'habitation

2010-12-318

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade présentant les revenus et les dépenses suivants :

<u>Revenus</u>	
Loyers et revenus de location et autres	137 982
Total des revenus	137 982
<u>Dépenses</u>	
Administration	16 216
Conciergerie et entretien	19 587
Énergie, taxes, assurances, sinistres	58 583
Remplacement, améliorations/modernisation	35 500
Financement	81 576
Services à la clientèle	6 365
Total des dépenses	217 827
Déficit (surplus)	79 845

Contributions

Société d'Habitation du Québec	71 861
Municipalité	7 985

Adoptée.

7.9 : Rémunération et traitement des élus

Les membres du conseil étudieront la possibilité de modifier la rémunération et traitement des élus lors de la préparation des prévisions budgétaires 2011.

7.10 : Séances extraordinaires du 20 décembre 2010

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura deux séances extraordinaires, le 20 décembre prochain, à compter de 19h30 et 20h30, au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe dont la première séance sera pour l'adoption des prévisions budgétaires 2011.

7.11 : Représentants de la municipalité à l'Office municipal d'habitation

2010-12-319 Il est proposé par Yves Vinette, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que mesdames Raymonde G. Poisson, Germaine Leboeuf et monsieur Gilles Devault soient nommés comme représentants de la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour les années 2011, 2012 et 2013

Adoptée.

7.12 : Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, tous les élus municipaux ont déposé, la formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée.

7.13 : Décision du tribunal administratif du Québec

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite aménager une virée sur le chemin Ile du Sable Ouest;

CONSIDÉRANT la décision du tribunal administratif du Québec ordonnant la municipalité de payer à la Société de conservation des milieux humides du Québec la somme de 6 700 \$, les intérêts au taux légal et l'indemnité additionnel prévu à l'article 68 de la loi sur l'expropriation.

2010-12-320 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à payer à la Société de conservation des milieux humides du Québec le montant de : 5 441,66 \$

Adoptée.

8. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : Virée Ile du Sable

9. Aréna

9.1 : Acquisition de l'aréna

Le maire informe que la signature du contrat de l'acquisition de l'aréna a eu lieu le 30 novembre dernier au coût de 143 780,80 \$; qu'un emprunt temporaire a été fait à la Caisse Desjardins au taux préférentiel plus 1 % équivalent à 4% d'intérêts.

9.2 : Postes à combler

Le comité de sélection ont choisi certaines personnes qui pourraient travailler à l'aréna; ces dites personnes travailleront lors du tournoi Atome, une évaluation sera faite sur leur travail.

10. Urbanisme et zonage

10.1 : Démission d'un membre du comité consultatif

2010-12-321 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Ginette Douville comme membre du comité consultatif d'urbanisme

Adoptée.

Lors de l'envoi d'une prochaine circulaire, la municipalité invitera la population dans le but de recevoir des candidatures pour le remplacement du poste vacant.

11. Étude récréotouristique

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant l'étude récréotouristique.

12 Fondation Rues principales

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant Fondation Rues principales; il informe qu'une rencontre est prévue en janvier prochain pour donner suite à la rencontre de novembre dernier.

13. Demandes diverses

13.1: Acquisition d'une partie du lot 204 appartenant à la municipalité

Du à un manque d'information, le dossier est en suspens; le demandeur remettra les documents manquants afin d'apporter des éclaircissements.

13.2 : Remisage de cabanes à pêche

Considérant le manque d'information, ce dossier est reporté à une date ultérieure.

13.3 : Journée de la famille des Chenaux

2010-12-322 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser une contribution de deux cents dollars pour l'organisation de la « Journée de la famille des Chenaux » qui aura lieu le 15 mai 2011; ce montant sera inscrit dans les prévisions budgétaires 2011

Adoptée.

13.4 : Comité vert La Pérade

Le Comité vert La Pérade a fait parvenir à la municipalité leurs revendications concernant l'arrosage aérien.

13.5 : CPA La Pérade

- 2010-12-323** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de verser un montant de quatre-vingt dollars pour de la publicité lors du spectacle annuel du Club de patinage artistique La Pérade qui aura lieu le 26 mars prochain
Adoptée.

13.6 : Réparation tuyaux d'aqueduc

Ce sujet est reporté à une date ultérieure

13.7 : Aliénation sur une partie des lots numéros 789 et 790

CONSIDÉRANT qu'une demande est adressée à la Commission de protection du territoire agricole dans le but d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie des lots 789 et 790 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Anne-de-la-Pérade dans le but de faire de la culture de pommes de terre et de céréales;

- 2010-12-324** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la municipalité appuie la demande puisqu'il n'y aura aucun effet sur la protection des terres agricoles du secteur et que ladite demande respecte la réglementation de la municipalité et son plan d'urbanisme, le schéma d'aménagement de la MRC de Francheville et l'homogénéité du territoire.
Adoptée.

14. Divers

14.1 : Adoption de la politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que par les lois 76 et 102, la municipalité doit adopter une politique de gestion de politique contractuelle;

CONSIDÉRANT que le directeur général a présenter un projet aux membres du conseil;

- 2010-12-325** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter une politique de gestion contractuelle tel que présenter par le directeur général de la municipalité
Adoptée.

14.2 : Avis de motion du règlement numéro 2010-298 modifiant l'article 19 du règlement numéro 98-164 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics avec dispense de lecture

La conseillère Diane Aubut donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-298 modifiant l'article 19 du règlement numéro 98-164 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics avec dispense de lecture.

14.3: Avis de motion du règlement numéro 2010-299 modifiant l'article 11 du règlement numéro 98-165 concernant les nuisances avec dispense de lecture

Le conseiller Yves Vinette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-299 modifiant l'article 11 du règlement numéro 98-165 concernant les nuisances avec dispense de lecture

14.4: Avis de motion du règlement numéro 2010-300 modifiant les articles 11 et 12 du règlement numéro 98-166 concernant le colportage avec dispense de lecture

La conseillère Danielle Elliott donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-300 modifiant les articles 11 et 12 du règlement numéro 98-166 concernant le colportage avec dispense de lecture.

14.5: Avis de motion du règlement numéro 2010-301 modifiant les articles 12 et 13 du règlement numéro 98-167 concernant les animaux avec dispense de lecture

Le conseiller Gilbert Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-301 modifiant les articles 12 et 13 du règlement numéro 98-167 concernant les animaux avec dispense de lecture.

14.6: Avis de motion du règlement numéro 2010-302 modifiant les articles 7 et 8 du règlement numéro 98-168 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau avec dispense de lecture

Le conseiller Gilbert Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-302 modifiant les articles 7 et 8 du règlement numéro 98-168 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau avec dispense de lecture.

14.7: Avis de motion du règlement numéro 2010-303 modifiant l'article 12 du règlement numéro 98-169 sur les systèmes d'alarme avec dispense de lecture

La conseillère Diane Aubut donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-303 modifiant l'article 12 du règlement numéro 98-169 sur les systèmes d'alarme avec dispense de lecture.

14.8: Adoption du règlement numéro 2010-295 concernant la fermeture de chemins

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 octobre dernier à l'effet d'adopter un règlement de fermeture de chemins.

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

2010-12-326 Par conséquent, il est proposé par Gilbert Tremblay appuyé par Yves Vinette et résolu qu'il soit adopté et statué que le conseil municipal décrète se qui suit :

- 1- L'ancienne route 2 entre la nouvelle route 138 et vis-à-vis des parties de lots numéros du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la Pérade : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 28, 31, 32, 33, SDC (sans désignation cadastrale) appelé l'ancienne route 2 ou 138.
- 2- Des parties de lots numéros : 909, 910, 911, 912, 913, 914 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la Pérade appelé 1^{er} rang Price.
- 3- Des parties de lots numéros SDC (sans désignation cadastrale) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la Pérade appelé rang Grand Sainte-Marie ou route 138.
- 4- Fermeture de la partie sans désignation cadastrale d'une partie du chemin appelé 1^{er} Rang St-Charles et déplacement dudit chemin sur des parties des lots 838, 839, 840, 841, 842 et 843 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, illustrées à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Jean Châteauneuf sous son numéro de minutes 14730.
- 5- Tous ces chemins sont fermés à toute circulation de véhicule et que les terrains des chemins abolis soient remis à chacun des propriétaires en face desdits chemins abolis conformément à l'article 739 du code municipal de la province de Québec.
- 6- La municipalité se dégage de toute responsabilité qu'elle avait et sera à la charge de l'occupant.
- 7- Les chemins cédés qui ont un tuyau d'aqueduc qui passe sur les chemins cédés, le conseil se réserve le droit qu'advenant qu'il y ait des réparations à faire, de les exécuter sans aucune permission à demander aux propriétaires et sans aucun dommage à payer.
- 8- Le tout tel que montré sur les plans préparés par Monsieur Jean Châteauneuf, Arpenteur-géomètre au numéro de dossier 58263 et suivant les minutes numéros 14292, 14571, 14729 et 14730.
- 9- Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

14.9: **Contrat pour fauchage des abords de routes du Ministère des Transports**

2010-12-327 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée de Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer le contrat de fauchage des abords des routes jusqu'au fossé appartenant au ministère des Transports du Québec pour les années 2011, 2012 et 2013 au montant de 968.75 \$ par année.

Adoptée.

14.10: **Publicité**

La municipalité ne donne pas suite à l'offre de publicité du Bulletin des Chenaux pour la saison de pêche des poissons des chenaux.

15. Autres sujets

15.1: **Démission d'un pompier volontaire et premier répondant**

2010-12-328 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter la démission d'un pompier volontaire et premier répondant suite à une lettre en date du 15 novembre dernier.

Adoptée.

15.2 : Avis de motion du règlement numéro 2010-304 concernant le programme d'aide à l'implantation d'entreprises et au développement des entreprises à Sainte-Anne-de-la-Pérade avec dispense de lecture

La conseillère Danielle Elliott donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-304 concernant le programme d'aide à l'implantation d'entreprises et au développement des entreprises à Sainte-Anne-de-la-Pérade avec dispense de lecture

16. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (Suivi sur le Tribolium rouge, félicitations sur la propreté de l'aréna et du service du restaurant, engagement du personnel du restaurant, bail commercial à l'ADIC, recherche d'un ramoneur de cheminier certifié, remplissage d'un fossé et surélévation de terrains.

17. Clôture de la séance

2010-12-329 L'ordre du jour étant épuisé, Gilbert Tremblay propose, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 54.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

Germaine Leboeuf,
Directrice générale adjointe,
Secrétaire-trésorière

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire